

Synthèse

Les jeunes en détention.

Sous la direction de :

Sid ABDELLAOUI,
Maître de Conférences en psychologie à l'Université de Rouen
&
Catherine BLATIER,
Professeur de psychologie à l'Université de Grenoble

Laboratoire PRIS
(Psychologie des Régulations Individuelles et Sociales),
Université de Rouen.

Laboratoire LPC
(Psychologie clinique et psychopathologique),
Université de Grenoble.

Septembre 2006



Le présent document constitue la synthèse du rapport scientifique d'une recherche financée par le GIP Mission de recherche Droit & Justice. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses auteurs. Toute reproduction, même partielle, est subordonnée à l'accord de la Mission.

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>3</u>
<u>OBJECTIFS ET DEMARCHES DE TRAVAIL</u>	<u>4</u>
<i><u>Axe 1 : la sphère de l'identité du jeune en détention et les rapports sociaux.....</u></i>	<i><u>5</u></i>
<i><u>Axe 2 : Impact des conditions de vie en détention pour les mineurs et jeunes majeurs, types de pratiques pénitentiaires et nature des rapports à l'autorité au sens large du terme. </u></i>	<i><u>6</u></i>
<u>PLAN DE PRESENTATION DU RAPPORT DE RECHERCHE.....</u>	<u>7</u>
<u>QUELQUES PRINCIPAUX CONSTATS ET ELEMENTS DE CONCLUSION :</u>	<u>9</u>
<i><u>La vie en détention : son impact sur l'identité personnelle et sociale des jeunes détenus</u></i>	<i><u>9</u></i>
<i><u>Les jeunes majeurs et leur rapport à l'institution pénitentiaire</u></i>	<i><u>16</u></i>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>20</u>

Introduction

L'incarcération des mineurs et des jeunes majeurs est au cœur des préoccupations de nombreux professionnels qui ont à décider de son exécution et/ou à l'intégrer dans leurs réflexions et pratiques au quotidien. Comme nous avons pu une nouvelle fois le constater au travers des nombreux entretiens et observations réalisés dans le cadre de cette présente recherche, dans la majeure partie des cas, elle fait suite à toute une série d'expériences malheureuses et déstructurantes, aux multiples et divers retentissements. Il est clairement établi que la mise en détention entraîne de graves incidences sur l'expression de l'équilibre psychique et social de l'enfant adolescent ou du jeune adulte constituée, à terme, une importante source de sérieux désordres dans la vie en société. Certes, la prison est considérée par la justice comme l'ultime alternative censée donner une ultime chance à ces jeunes : obligation du respect d'autrui et d'eux-mêmes, apprentissage par un effort quotidien du rapport à l'autorité. Cependant, ce choix comprend une multitude de déterminants potentiellement néfastes pour le détenu et davantage lorsqu'il est jeune mineur ou jeune majeur. En France, dès l'âge de 13 ans, des mineurs peuvent être incarcérés pour des faits criminels. Bien qu'une faible minorité de la population carcérale concerne la délinquance juvénile, à l'évidence de nombreux détenus majeurs ont été des délinquants mineurs. Nous savons tous que les causes de leur délinquance sont nombreuses : certaines sont centrées sur l'individu telles que certains troubles et souffrances psychiques ou tendances antisociales, d'autres sont centrées sur l'environnement, telles que par exemple les carences

éducatives, le désœuvrement socio-économique (cf. Hirschi; Blatier ; Born¹). Sans oublier celles qui relèvent du croisement entre problématiques individuelles et circonstances externes. Bien souvent, la compréhension des situations délictuelles ou criminelles devient possible en tenant compte de plusieurs de ces facteurs causaux. S'agissant des jeunes délinquants incarcérés, l'une des principales causes relève de la nature même des réponses qu'ont tenté d'apporter les institutions (socio-éducatives, judiciaires, politiques,...) et de la manière dont celles-ci ont été reçues, comprises, interprétées et utilisées. L'institution pénitentiaire fait partie de celles dont les politiques et les pratiques ont un effet significatif sur le devenir des personnes pour lesquelles une mise en détention a été requise. Le fait d'évoluer en détention induit parfois des situations difficiles, souvent devenues bien plus complexes et coûteuses pour la société que ce qu'elles étaient antérieurement à l'incarcération. C'est le sens même donné à la détention et à ce qui s'y développe sur le plan individuel et social qui se trouve ainsi interrogé. Il est indéniable que l'incarcération d'une personne va, à court, à moyen et parfois à long terme, entraîner certaines conséquences affectives, psychiques, relationnelles pour lesquelles elle ne saura pas, dans de nombreux cas, trouver les moyens d'y faire face sans en être profondément affectée. Son insertion obligée au sein d'une population fortement stigmatisée va constituer en permanence une source potentielle de menace sur son identité (cf. Abdellaoui, Chantraine)². La promiscuité et le rapport à certaines valeurs sociales et morales, la manière de percevoir, de vivre et d'expliquer les événements qui se présentent, les stratégies de ralliement ou d'identification à des individus ou des groupes particuliers et le rapport à l'autorité, sont autant de dimensions parmi d'autres qui sont fortement affectées par la détention. De plus, la privation de liberté va se trouver au cœur de la peine infligée, laquelle entraîne le plus souvent une réduction considérable du contrôle sur ce qui lui arrive. Ce phénomène de réduction aboutit à des comportements et plus globalement à des modes de fonctionnement qui bien souvent diffèrent de ceux que l'on peut trouver

¹ Hirschi, T. (1969). *Causes of Delinquency*, Berkeley, University of California Press.

Blatier C. (2002). *La délinquance des mineurs – L'enfant, le psychologue, le droit*, Grenoble, PUG.

Born, M. (2003). *Psychologie de la délinquance*. Bruxelles : De Boeck

² Abdellaoui, S. (2000). *Stratégies socio-cognitives du détenu : recherche de contrôle et recherche d'identité avant et après jugement*. Presses Universitaires du Septentrion. Villeneuve d'Ascq.

Chantraine G. (2004), *Par delà les murs*, Paris, PUF.

à l'extérieur de la prison. On conçoit ainsi que le besoin de faire face à cette situation et de retrouver un sentiment de contrôle sur les événements, en cherchant notamment à restaurer ou maintenir une identité positive seront à l'œuvre durant la période de détention.

Dans ce contexte précis, fixer un objectif de resocialisation est plus que jamais central pour cette population de mineurs et jeunes majeurs détenus dont la plupart vit une crise d'adolescence des plus confuses, rendant souvent difficile le travail des professionnels et repoussant l'institution judiciaire dans ses limites les plus insupportables. On comprend alors la nécessité de saisir les ressorts et les logiques psychiques et psychosociales qui déterminent la vie des jeunes détenus tant au niveau du rapport à soi que du rapport à autrui et à l'institution pénitentiaire. C'est dans cette perspective que nous avons inscrit nos réflexions théoriques ainsi que l'essentiel des huit études construites et réalisées par notre équipe de recherche.

Objectifs et démarches de travail

Lors de son incarcération, la personne détenue est bien souvent déstabilisée tant sur le plan de son équilibre psychique que sur celui de ses relations sociales. Il est souvent amené à valider ou invalider sa façon de se considérer, de considérer l'environnement social en général et, plus particulièrement, ceux qui l'entourent au quotidien. Au-delà du fait d'être confronté à limiter l'impact de certaines logiques carcérales probablement fâcheuses, son mode d'adaptation est fonction de plusieurs paramètres que nous avons cherché à décrypter et analyser à la lumière notamment des processus identitaires et de certaines modalités du fonctionnement sociocognitif.

L'objectif central de cette recherche s'articule autour de deux principaux axes : analyser et comprendre, le rapport à Soi en détention, les relations interpersonnelles et intergroupes. Ce premier axe réfère essentiellement aux principales dimensions psychologiques et psychosociologiques en lien direct avec la socialisation du jeune détenu. Le second axe consiste à analyser et comprendre le type de fonctionnement et de pratiques appliqués au sein des quartiers pour mineurs et jeunes majeurs, l'impact des conditions d'incarcération sur le rapport à l'autorité et les conséquences que peut engendrer l'insertion d'une personne dans un tel contexte sur son devenir et ses perspectives post-carcérales.

Axe 1 : la sphère de l'identité du jeune en détention et les rapports sociaux...

C'est à la fois sous l'angle clinique, psychosocial et sociologique que nous avons choisi de traiter la question identitaire. Ceci en partant d'une réflexion plurielle basée sur une approche à la fois qualitative et quantitative.

L'équipe initialement constituée pour réaliser ce projet de recherche se compose principalement de chercheurs en psychopathologie, en psychologie sociale cognitive et en sociologie. A de multiples égards, ces disciplines partagent des caractéristiques communes avec la psychologie sociale. Les chercheurs de l'équipe ont accordé dans leur projet et démarche respectifs, une place importante aux influences contextuelles et sociales sur les comportements. Les différentes problématiques telles que par exemple, l'identité, la perception de soi et d'autrui, l'intériorisation et l'expression des normes et valeurs ont ainsi pu être traitées sous des angles spécifiques mais complémentaires.

Au regard de la demande qui nous a été faite, le concept d'identité psychosociale nous apparaissait être une entrée utile. La plupart des recherches ou des écrits de nature scientifique, mais y compris journalistique, mettent l'accent sur les dimensions identitaires (le sentiment d'appartenance, le rapport à autrui, la conformité aux normes carcérales,...). En nous intéressant aux modes de vie des détenus, au rapport à soi et aux autres, l'analyse des processus identitaires permet d'obtenir une vue relativement fine des problèmes rencontrés dans un système social donné. Nous en avons fait l'un des principaux objets de travail en partant du principe qu'ils renvoient à une réalité subjective par laquelle l'individu se définit dans ses rapports à la société dans ce qu'il y a, selon lui, d'unique: son identité personnelle (ses traits de personnalité, ses désirs, ses besoins, etc.) et ce par quoi il se sent similaire à d'autres: son identité sociale (groupes sociaux, catégorie d'âge, origine ethnique ou géographique, etc.). L'une répondant au besoin de différenciation, comprenant les croyances à propos de ses capacités, qualités et attributs personnologiques, l'autre au besoin de similitude et d'appartenance catégorielle, façonnée à travers nos références sociologiques, culturelles, géographiques, ou autres catégories collectives. L'un des buts a consisté en une évaluation des répercussions de la détention sur l'image et le degré d'estime que le jeune a à son égard. De plus, compte tenu du fait que généralement les individus sont motivés pour atteindre ou maintenir un haut niveau d'estime de soi, caractéristique fondamentale d'une identité positive, nous avons étudié la nature des stratégies

personnelles et collectives mises en œuvre pour y faire face. La représentation de soi ou d'autrui se détermine le plus souvent en se comparant implicitement ou explicitement à autrui, sur une ou plusieurs dimensions pertinentes. Nous chercherons à apprécier le type de stratégies identitaires mobilisées en demandant aux détenus de se situer par rapport à d'autres détenus ou par rapport à d'autres personnes appartenant à d'autres groupes. Aussi, il nous semblait important d'apprécier le rapport aux normes et aux valeurs des mineurs et jeunes majeurs. Nous supposons que les probables effets désocialisants de la détention sur le détenu se reflèteraient dans la manière de percevoir ce qui est juste ou injuste, ce qui est socialement acceptable et ce qui ne l'est pas. D'autre part, en référence à de nombreuses études antérieures notamment menées par certains chercheurs de notre équipe, nous avons analysé les liens entre les modes de jugements des transgressions d'une part et le rapport à soi et à autrui d'autre part.

Axe 2 : Impact des conditions de vie en détention pour les mineurs et jeunes majeurs, types de pratiques pénitentiaires et nature des rapports à l'autorité au sens large du terme.

Nous avons également pour objectifs d'analyser le contexte de vie des mineurs et des jeunes majeurs et les types de pratiques et de contraintes auxquelles ils sont quotidiennement confrontés ainsi que leur impact sur leurs ressentis et leur manière de vivre la détention. L'omniprésence de la relation d'autorité et de ce qui en découle sur le plan des modalités d'interaction sociale, nous ont amené à nous interroger sur l'importance de la détention en matière d'effets désocialisants.

Qu'il s'agisse des pratiques carcérales ou des relations avec l'autorité, ces objets d'analyse ne sauraient être compris indépendamment de leur cadre effectif d'application. En l'occurrence, comme le souligne Mucchielli, l'autorité doit être avant tout considérée comme une qualité propre de la structure des groupes³. Ceci signifie que le simple fait qu'un groupe se constitue et se fixe des buts implique l'existence d'une fonction collective qui structure les relations entre ses membres. En témoigne le contrôle qui s'exerce sur chacun de leurs membres à l'intérieur des bandes, que celles-ci soient étudiées en milieu carcéral ou non et que leur existence soit réelle ou symbolique. Ainsi, l'on doit s'interroger au-delà de l'acceptation par la population

³ Mucchielli, R. (1996). *Psychologie de la relation d'autorité*. Paris: ESF.

mineure de la relation d'autorité, sur la représentation des déterminants de sa légitimité.

Ces deux axes se définissent par une multitude de facteurs relevant aussi bien de la sphère psychique que de la sphère collective. Il s'agissait, pour chacun des membres de l'équipe de recherche, d'en dégager les principaux mécanismes ainsi que les logiques auxquelles ils obéissent en testant plusieurs hypothèses. Les hypothèses avaient pour particularité d'être soit centrées sur l'une des deux sphères, soit centrées sur le lien entre ces deux sphères. L'intérêt de cette recherche réside également dans le fait que certains objets d'analyse ont pu être abordés sous une pluralité d'angles de vue. La complémentarité des résultats et analyses donne à cette recherche une dimension pluridisciplinaire qui permettait d'approcher la complexité de l'univers psychique du jeune détenu comme de la détention.

Plan de présentation du rapport de recherche

Nous avons choisi de présenter ce rapport de recherche en trois parties : la première est consacrée aux particularités de la vie en détention et leur impact sur l'identité personnelle et sociale du jeune détenu. Dans cette partie, nous détaillons en guise de questionnement préalable une étude quasi-monographique sur les logiques de communication et les stratégies identitaires. Elle a été consacrée à la quasi-totalité d'un quartier pour jeunes majeurs dans une Maison d'Arrêt. Cette étude exploratoire découle davantage d'une approche empirique que d'une analyse théorique préalable. Elle a pour but et avantage de préciser quelques problématiques psychosociales liées directement ou indirectement à la socialisation et aux effets de la détention. Il s'agit d'une étude qui traite au moyen d'un inventaire construit pour l'occasion, toute une série de questionnements et d'objets de réflexion dont un grand nombre se trouve au cœur des études menées dans le cadre de ce projet. Nous en avons dégagé quelques résultats et pistes de discussions qui contribuent à démontrer l'intérêt d'explorer attentivement les différentes thématiques sur lesquelles nous avons été missionnés.

Le second chapitre de cette première partie présente une étude sur la problématique de la représentation de soi et d'autrui en détention. Abordée sous un angle clinique, la démarche utilisée vise une compréhension des différences qui caractérisent les jeunes détenus des jeunes non détenus. Elle vise également à proposer un modèle permettant de repérer les liens entre certaines caractéristiques de personnalités et le vécu de

l'incarcération. Enfin, cette première partie consacre un troisième chapitre à l'analyse des relations intergroupes et interpersonnelles pouvant caractériser les jeunes détenus. L'objectif est d'identifier les types de stratégies mobilisées face aux multiples menaces pouvant sensiblement altérer l'équilibre psychologique et relationnel du jeune détenu. La seconde partie est consacrée d'une part, à l'analyse des rapports entre l'attachement aux pairs et des mécanismes psychologiques et psychosociologiques qui peuvent agir sur l'estime de soi du jeune détenu. D'autre part, nous présentons une étude qui a permis d'appréhender la variabilité des jugements sociomoraux suscitée par un type de contexte de comparaison à autrui. Ces deux études ont principalement en commun d'analyser l'importance et les effets du rapport à l'autre dans la construction, la protection ou la reconstruction de soi.

Enfin, la dernière partie de ce rapport met l'accent sur les liens entre ces jeunes détenus et ceux qui représentent l'autorité et, plus globalement, ce qui relève du prescrit. Cette partie porte également sur la nature des pratiques professionnelles et la complexité de leur mise en œuvre auprès d'une population carcérale ayant d'autres spécificités que l'âge. Nous avons également traité de la perception qu'a le personnel des mineurs et des jeunes majeurs en détention et des conséquences qu'entraîne l'incarcération sur les perspectives de sortie.

Nous concluons la présentation de ce rapport en relevant les points principaux émergeant des nombreuses observations, des entretiens et des données recueillies à partir de tests ou de questionnaires. Il nous a enfin semblé intéressant d'exposer les pistes qui mériteraient d'être davantage explorées du point de vue de la recherche scientifique ainsi que divers points qui pourraient faire l'objet de dispositifs de changement, tant sur le plan du fonctionnement carcéral que sur celui des modalités de prises en charge en vue d'une resocialisation.

Quelques principaux constats et éléments de conclusion :

Comme nous venons de le préciser, nous avons conçu et construit un large dispositif méthodologique qui s'est articulé autour de plusieurs études s'inscrivant principalement dans un souci de fiabilité, d'exhaustivité et de complémentarité. De 2004 à 2006, notre équipe de recherche a ainsi pu rencontrer près de 210 jeunes détenus volontaires, non sans mal surtout lorsqu'il s'agissait de solliciter des mineurs via l'autorisation des parents ou des prévenus via l'autorisation des juges d'instruction, ainsi que 72 membres du personnel pénitentiaires et socio-éducatifs, également

volontaires. Ajouté à cela, 127 jeunes non concernés par la détention (placés ou non en foyer socio-éducatif) ont également fait l'objet de nos études à des fins de comparaison ou de validation d'outils de mesure. Nos différentes études ont été réalisées dans 8 établissements pénitentiaires de différentes régions de France, tous étaient des maisons d'arrêts disposant d'un quartier pour mineurs et/ou jeunes majeurs. Une démarche d'explication auprès de la direction, des personnels concernés et des jeunes détenus avait été rigoureusement préparée afin de recueillir leur participation directe ou indirecte à notre démarche. Ceci devait être envisagé dans un contexte où les réticences à pouvoir se révéler à des chercheurs extérieurs auraient pu poser de sérieuses difficultés. A ce propos, soulignons que la très grande majorité du personnel a fait preuve d'une grande coopération.

La vie en détention : son impact sur l'identité personnelle et sociale des jeunes détenus

La prison est avant tout un espace propice aux changements à divers niveaux : psychologiques, relationnels, judiciaires, philosophiques... L'une de nos investigations a concerné l'ensemble d'une population de jeunes majeurs d'un établissement pénitentiaire. La question de savoir dans quelle mesure un jeune détenu est capable de penser, d'être et d'agir sans être « contaminé » par son environnement était un des intérêts de notre questionnement. Elle supposait que l'on s'intéresse particulièrement à ses capacités de contrôle et d'affirmation de soi et à la manière dont il pouvait faire face à l'hostilité du contexte. Cette étude a permis de mettre clairement en évidence le fait que les jeunes détenus possèdent dans l'ensemble un niveau moyen de contrôle de soi (le fait de tenir compte des particularités de l'environnement dans la production de ses comportements). Nous observons aussi qu'ils ne font pas vraiment tout pour connaître les autres, fonctionner avec eux, s'adapter à eux dans le but de contrôler leur image et de s'intégrer dans le système. Par ailleurs, le temps qui passe en détention est l'un des principaux facteurs de compréhension quant à la manière dont les détenus gèrent et répercutent leurs multiples expériences de la vie carcérale dans leur mode de fonctionnement. Ainsi, on constate que plus les jeunes détenus prévenus ont fait de détention et moins ils cherchent à s'affirmer, à défendre coûte que coûte leur vision personnelle et les principes qui leur sont propres. En situation d'attente de jugement, tout se passe comme si le temps carcéral contribuait à amenuiser le sentiment de pouvoir éviter les conséquences liées à la pression de l'environnement carcéral et aux attentes d'autrui. Pourtant, ce sont les jeunes détenus prévenus primo-incarcérés qui

sont les plus en quête d'une remise en question. On précisera que les premières semaines d'incarcération s'accompagnent d'une volonté de s'affirmer, laquelle s'estompera tout de même au fil du temps. En détention comme dans d'autres contextes sociaux, le fait de s'affirmer devient un moyen de résister le plus longtemps possible et quant cela est supportable à la pression du groupe. La gestion du temps qui passe. Les contraintes et souffrances que génère l'attente d'un lendemain sans savoir et sans maîtrise sont une mise à l'épreuve d'un sentiment de contrôle. Ainsi, l'usure qu'opère le temps carcéral semble bien dépendre d'une croyance en la possibilité ou non d'agir sur sa destinée, une destinée principalement centrée sur un jugement définitif à venir, comme l'avaient montré l'une de nos recherches antérieures où les prévenus adultes manifestaient plus nettement le besoin de retrouver du contrôle, comparés aux détenus qui avaient connaissance de leur jugement. Ceci se traduisait notamment par une adhésion plus forte aux conduites socialement désirables témoignant de l'idée que le détenu a aussi une part de responsabilité dans ce qui peut lui arriver. En détention, pour ces jeunes, la stratégie consistant à entreprendre une recherche de conformité et de désirabilité sociale montre non seulement le refus d'être étiquetés officiellement comme délinquants mais aussi le refus d'appartenir à un groupe aux frontières imperméables et duquel il n'est pas possible de sortir. Une fois le jugement prononcé, cette stratégie laisse davantage place à l'idée qu'une remise en question de soi ne peut plus être aussi bénéfique qu'elle aurait pu l'être avant le jugement.

Par ailleurs, le contrôle de soi, dont le niveau est comparable à celui que l'on retrouve dans la population générale, apparaît comme une dimension qui agit relativement peu les logiques communicationnelles choisies par les détenus. Leurs comportements marquent la nécessité de préserver un certain équilibre entre le fait d'être soi-même et le fait d'être à l'image de ce que les autres attendent (co-détenus, surveillants, éducateurs, juges, famille...). Cette dimension est principalement corrélée avec le degré d'affirmation de soi, principalement dans le groupe des prévenus. Nous supposons que l'attente de jugement maintient le détenu dans une sorte de tension entre le fait de rester soi-même et celui d'éviter d'être en porte-à-faux. Pour ces jeunes majeurs prévenus, gérer une bonne image de soi peut être indispensable dans une phase où le détenu ne peut que tirer profit d'une autoprésentation qui soit la plus favorable.

Aussi, nous avons pu observer que cette dimension du contrôle de soi corrèle significativement avec le degré d'estime de soi mesuré au sein d'une autre population

de jeunes majeurs. Chaque type de logique de communication ou jeu d'interactions peut avoir une incidence positive ou négative sur l'estime de soi. La stratégie de singularisation (chercher à être différent des autres), qui semble dominer chez les jeunes majeurs incarcérés pour la première fois, peut avoir autant d'impact sur l'identité que celle du ralliement ou d'une identification aux autres détenus. Cette dernière consiste notamment à tirer pleinement profit des relations avec les autres détenus et le système carcéral en général. Il semble bien qu'il n'y ait pas qu'une seule façon de se faire bien voir, d'assurer son devenir carcéral ou d'éviter davantage de dégradation identitaire.

Cette étude sur l'ensemble d'une population de jeunes majeurs d'un établissement, a également souligné l'opportunité que peut représenter la prison pour certains jeunes détenus. Si la Maison d'Arrêt peut être là où les conduites délinquantes peuvent prendre fin, au moins temporairement, la démarche de remise en question de soi caractérise un nombre significatif de détenus. Ce fait est plus probant lorsque le détenu est en attente de jugement. On peut supposer que l'un des moyens efficaces de mieux supporter la détention passe par une prise de conscience de ce qui s'est passé et surtout de ce qu'il faut changer pour mieux se sentir, mieux faire face ou encore mieux se situer par rapport à un environnement hostile. Ce constat n'est pas révélé dans le groupe des condamnés. A croire que ces derniers finiraient par donner raison à ce que la Justice, la société et autrui en général ont pu penser d'eux à un moment donné de leur malheureuse trajectoire.

Les données recueillies ont permis de montrer que seuls les jeunes majeurs qui se sentaient compris des autres détenus, des surveillants et d'autrui en général, participaient beaucoup plus aux activités de la prison. La question de l'estime de soi et celle de la possibilité d'évoluer durant sa détention dans des conditions psychiques satisfaisantes sont sans doute au cœur d'une démarche d'acceptation du milieu carcéral au moins à certains égards. Sur ce point, nous avons pu mettre en évidence que l'estime de soi des détenus est de très près comparable à celui des personnes non incarcérées, et ce d'autant plus lorsque les individus sont condamnés plutôt que prévenus. Contrairement à ce que beaucoup pensent, la prison n'aurait pas nécessairement d'effets négatifs durables sur l'estime de soi des jeunes détenus. Les stratégies mobilisées en vue de se protéger, notamment contre les méfaits de la stigmatisation ou plus globalement d'un univers négatif, semblent pouvoir contribuer

efficacement à une re-valorisation de soi (au moins de façade). Tout au long de nos recherches, ce constat s'est vérifié à plusieurs reprises auprès de jeunes détenus issus de différents quartiers de détention. Leur estime serait non seulement plutôt positive mais surtout comparable à celle observée dans d'autres populations non incarcérées. Une autre tendance comparable à la population générale a également pu être observée s'agissant des traits antisociaux. En effet, contrairement à notre hypothèse, nos observations ne nous permettent pas d'affirmer l'existence de traits antisociaux nettement plus prononcés chez les jeunes détenus que dans une population générale. Ces faibles différences proviennent notamment de l'influence du vécu de l'incarcération. Ce vécu est un angle de représentation que les jeunes détenus s'appliquent à eux-mêmes, et l'analyse de leurs réponses montre qu'ils sont dans une dynamique contradictoire de maintien de leur « bonne » image d'eux-mêmes face à une situation qui les pousserait à changer et dont ils croient qu'elle pourra effectivement les faire changer, alors même qu'ils ont plutôt tendance à se figer dans leur propre représentation.

De même, en analysant la manière dont certains comportements positifs ou négatifs pouvaient être expliqués, les jeunes détenus n'utilisent pas de stratégie d'auto-complaisance. On aurait pu en effet penser qu'ils rejetteraient massivement la faute sur l'autre, le mauvais concours de circonstances, sur la société (causes externes), excluant ainsi toute franche implication et responsabilité. Il ressort qu'ils tendent plutôt à donner leurs explications en fonction du caractère stable (des causes durables dans le temps) ou instable (causes exceptionnelles ou circonstancielles). Ainsi, à propos des conduites délinquantes, les sujets ont fourni des explications de type externe stable ou interne instable. De cette façon, les sujets expliquent le comportement déviant qui les a conduit en prison par une caractéristique de la situation ou un comportement exceptionnel de leur part. Ils ne se sentent pas fondamentalement et complètement responsables des événements qui affectent leur vie personnelle. En même temps, ils indiquent que leur implication n'est pas à exclure complètement, ce qui peut traduire une certaine prise de conscience de ses actes.

La prison constitue l'un des contextes les plus stigmatisés et donc les plus menaçants pour l'identité des individus incarcérés. Du fait de la négativité du milieu carcéral et du besoin fondamental d'identité positive, le détenu se trouve dans un état de conflit interne susceptible d'entraîner une remise en question de ses croyances et/ou de ses opinions. L'une des stratégies possibles lui permettant de réduire ce conflit repose sur la comparaison sociale. En matière de restauration et donc de revalorisation de son

identité, la stratégie de comparaison sociale consiste à se rapprocher de certains et à se distinguer d'autres. Au regard des données recueillies, elle s'avère plutôt efficace, voire centrale. Confrontés à un environnement social hostile constitué de différentes personnes issues de différentes appartenances, les jeunes majeurs favorisent ouvertement les autres groupes qu'ils peuvent rencontrer en milieu carcéral plutôt que leur propre groupe d'appartenance. Ainsi, parmi l'ensemble des groupes en présence, les jeunes majeurs (davantage les condamnés que les prévenus), valorisent d'abord le groupe des éducateurs, puis les détenus adultes, suivis des surveillants et enfin « seulement » leur propre groupe d'appartenance. La forte stigmatisation qui semble peser sur les jeunes majeurs, de leur point de vue, empêche ainsi les sujets de se valoriser au travers de leur propre groupe d'appartenance. Par ailleurs, les sujets vont plutôt se valoriser dans une stratégie de type comparaison interpersonnelle, de personne à personne, notamment sur des bases avant tout psychologiques (plus habile, plus fort, plus juste, moins mesquin,...). Mais le besoin de se faire bien voir et celui « de passer pour un non délinquant » aux yeux d'une société dont le jugement définitif n'a toujours pas été prononcé, incitent le jeune majeur lorsqu'il est prévenu à dévaloriser tout ce qui le confondrait avec ceux avec lesquels il risque fort de poursuivre « l'aventure carcérale ».

Attachement, jugement moral et référence à autrui

Afin de mieux cerner la nature des relations interpersonnelles des jeunes délinquants incarcérés, tout au long de notre recherche, il a été fortement question du concept d'attachement et plus particulièrement de l'attachement aux parents et aux pairs. Nous savons que les pairs jouent un rôle important dans l'émergence et le développement des conduites délinquantes. Il nous importait donc de comprendre ce qui a fait défaut dans le processus de socialisation des jeunes délinquants, processus essentiel au développement et au maintien des relations aux autres.

La délinquance, en tant que transgression des règles, pose le problème de l'intériorisation des normes sociales et morales. Selon la théorie de la régulation sociale, l'attachement social est un facteur essentiel dans l'intériorisation des normes conventionnelles, l'attachement aux parents permettant à l'enfant d'accepter les règles en vigueur dans la société. L'objectif dans ce dispositif était d'une part, de comprendre les relations interpersonnelles des mineurs et des jeunes majeurs incarcérés au travers du concept d'attachement et, d'autre part, de voir dans quelle

mesure l'attachement aux parents et aux amis est un facteur explicatif du jugement de valeurs sociomorales, de l'estime de soi et des relations en milieu carcéral.

L'une des interrogations formulées à l'origine de la demande concernait les rapports que pouvaient entretenir les jeunes détenus entre la vie en prison et la vie hors de prison. Au vu des résultats, il ressort principalement qu'une grande majorité des jeunes incarcérés se connaissaient avant, étaient copains à l'extérieur et sont toujours copains à l'intérieur de la prison. Le maintien des relations avec son environnement familial semble davantage concerner les mineurs. En effet, les jeunes majeurs sont plus nombreux que les mineurs à dire qu'ils connaissaient certains détenus à l'extérieur avant de les revoir en prison. La fidélisation des relations avec l'extérieur est loin d'être affectée par la mise en détention du jeune. Plus de la moitié des jeunes détenus estime qu'ils se reverront à l'extérieur.

La vie dans l'établissement supposait aussi que l'on s'interroge sur la nature des relations entre détenus et surveillants. Sur ce point, deux tiers des jeunes détenus trouvent bonnes voire très bonnes leurs relations avec le personnel pénitentiaire. Parmi les non satisfaits, les majeurs sont plus nombreux que les mineurs à trouver les relations de mauvaise qualité avec le personnel pénitentiaire. Les détenus mineurs et jeunes majeurs montrent un attachement aux parents et aux amis significativement plus faible que les jeunes placés en centres éducatifs et tout-venant. Les jeunes détenus sont surtout attachés à leurs amis, puis à leur mère, puis à leur père. Retenons au passage que les jeunes majeurs verbalisent un attachement aux amis de meilleure qualité que les mineurs, alors que ces derniers sont plus nombreux à dire leur attachement au père.

Par ailleurs, les prévenus sont plus attachés à leur père que les condamnés, ils ont plus confiance en lui et communiquent plus facilement avec lui. Il ressort sur ce point que les mineurs sont davantage attachés à lui que les majeurs. L'estime de soi est la même chez les mineurs ou majeurs détenus, délinquants ou non, prévenus ou condamnés. La valeur que l'ensemble des jeunes s'accorde à eux-mêmes peut s'expliquer par la qualité de la relation au père et aux amis. Moins les détenus ressentent de la colère et du détachement émotionnel de la part de leur père, plus ils ont une estime de soi élevée.

S'agissant de l'attachement à la mère, celui-ci ne prédit dans aucun groupe une meilleure estime de soi. La valeur que l'ensemble des jeunes s'accorde ne semble être due qu'à la relation en premier lieu au père, puis aux amis.

Des investigations plus approfondies, utilisant une méthode qualitative, entre l'attachement et l'estime de soi seraient intéressantes mais nos résultats mettent déjà bien en avant que l'estime de soi, même si son niveau ne diffère pas entre délinquants (détenus ou non) et tout-venant, se développe de façon différente. Ces résultats corroborent davantage l'idée qu'une faible estime de soi initiale peut conduire à produire un comportement délictueux et à s'affilier à des groupes délinquants, ce qui a pour effet d'augmenter l'estime de soi finale, celle qui a été testée ici.

Ce type de dispositif apporte quelques éléments intéressants montrant que l'attachement a bien une incidence sur la perception de soi mais également que ce lien permet de différencier les délinquants des tout-venant.

Les données recueillies à propos de la perception qu'ont les jeunes détenus des transgressions ont notamment montré que le degré de sévérité ou de tolérance perçue à l'égard des actes de transgression ne dépend pas spécifiquement du statut du sujet interrogé. Cette variation des relations entre attachement et rapport aux normes et aux valeurs nous a amené à chercher à savoir dans quelle mesure la perception des transgressions peut être influencée par la référence aux pairs selon que ceux-ci n'aient jamais été incarcérés ou qu'ils soient incarcérés. Les réflexions menées en lien à ce type de constat nous ont amené à concevoir et à mettre en place un dispositif quasi-expérimental susceptible de repérer les liens existants entre la perception qu'avaient les jeunes détenus des transgressions et la connaissance qu'ils avaient de ce que d'autres personnes, tantôt incarcérée, tantôt en liberté, pensaient de ces transgressions. Autrement dit, il s'agissait de mesurer l'impact de la référence à autrui sur les jugements sociomoraux des jeunes majeurs. Pour ce qui est des principaux résultats, signalons le fait qu'on ne constate, comme cela avait été le cas pour l'estime de soi et le contrôle de soi, aucune différence quant aux jugements socio-moraux des jeunes délinquants (détenus ou placés) et des jeunes tout-venant. Ce résultat contre-intuitif nous invite à devoir reconsidérer au moins en partie, l'idée selon laquelle juger de la gravité d'une transgression ou de la responsabilité de l'auteur ne peut dans l'absolu permettre de prédire le devenir judiciaire d'un individu.

Par ailleurs, nous observons que, globalement, les jeunes majeurs sont nettement plus sévères sur les transgressions d'ordre moral que sur celles d'ordre purement social. Ce qui correspond parfaitement à ce que l'on a coutume d'observer par ailleurs, dans d'autres populations d'étude. L'analyse montre aussi que, dans l'ensemble, les jeunes

majeurs font significativement plus preuve de nuance et sont plus sévères dans leurs propres jugements sociomoraux lorsqu'ils sont confrontés à ceux des personnes libres que lorsqu'ils sont confrontés à ceux d'autres personnes incarcérées. Il privilégie davantage la sévérité et la sanction lorsqu'ils ont connaissance du point de vue de leurs pairs incarcérés plutôt que celui des personnes en liberté. Il apparaît aussi que les plus « anciens » produisent des jugements plus nuancés que les plus récemment incarcérés. Par ailleurs, lorsque le jeune détenu dispose du jugement émis par des personnes qui n'ont jamais été incarcérées, le jugement brut à la fois sur la gravité des actes de transgressions morales et sur le rejet des transgresseurs est significativement corrélé avec son niveau d'estime de soi.

Enfin, comme attendu, on remarque un lien positif entre le besoin de contrôle interne et le jugement des transgressions morales. D'autres travaux antérieurs menés auprès d'une population adulte avaient en effet, permis de faire le même constat. Toutefois, ce lien est principalement présent lorsque les jeunes détenus produisaient leur jugement après avoir pris connaissance de ce que d'autres détenus pensaient de ces mêmes transgressions. Il n'apparaît pas dans la situation où ils avaient connaissance du point de vue de personnes se trouvant en liberté et n'ayant jamais eu affaire à la justice. Ces observations justifient l'intérêt d'appréhender la manière dont les jeunes détenus apprécient certaines conduites transgressives à la lumière d'un besoin de restaurer un sentiment de contrôle sur les événements et de celui de se différencier des autres détenus.

Les jeunes majeurs et leur rapport à l'institution pénitentiaire

Les personnels sont *a priori* considérés comme des intervenants-clés dans le processus de réinsertion. La qualité des relations entre professionnels et mineurs est aussi susceptible de favoriser l'établissement d'un milieu stable dans les établissements pénitentiaires, propice à l'élaboration de stratégie de contrôle. S'ils adoptent des attitudes positives et participent à la réinsertion, les professionnels deviennent davantage en mesure d'aider les mineurs à surmonter l'incarcération et à intégrer les normes sociales. On comprend alors que les professionnels peuvent tenir une grande place dans la réalisation des objectifs de réinsertion, et particulièrement auprès des populations spécifiques que sont les mineurs ou les jeunes majeurs. Cette particularité est d'ailleurs telle que le travail du personnel de surveillance en « Quartier Mineurs »

dans les établissements pénitentiaires bénéficie d'une formation particulière pour les aider à mieux gérer cette population. Toutefois, certaines pratiques peu orthodoxes et la mauvaise opinion que les surveillants se font ordinairement des détenus risque de rendre futile tout effort de réinsertion. Sur la base de ces éléments de discussion, nous avons construit un dispositif en vue d'analyser finement la perception des professionnels pénitentiaires à l'égard des mineurs incarcérés.

Il existe quelques distinctions entre les professionnels qui travaillent en quartier mineurs, notamment les premiers surveillants, les chefs de services pénitentiaires et les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse affectés auprès des mineurs. Pour ces professionnels, le choix de travailler auprès de mineurs est lié à une décision administrative. Par ailleurs, la plupart des surveillants mettent d'emblée en avant que peu de leurs collègues désirent travailler en quartier mineur en raison des difficultés que poserait la population des mineurs incarcérés. Si la majorité des professionnels ont volontairement choisi de travailler en quartier mineur, les raisons invoquées restent essentiellement contextuelles, organisationnelles ou personnelles. Le choix d'intégrer le quartier mineur pour travailler auprès d'adolescents est peu exprimé dans leur discours. Tout se passe comme si l'objectif était avant tout d'échapper à la détention adulte, de regagner des stratégies de contrôle sur l'environnement et d'acquérir un meilleur équilibre de vie. Le choix du travail en quartier mineur est aussi lié à une envie de découvrir de nouvelles tâches et de ne plus jouer le rôle de « *porte clés* ». Cette image du surveillant de détention porteur de clés, limitée à l'ouverture et à la fermeture des portes, dont les surveillants auprès des mineurs veulent se démarquer reviendra très souvent dans le discours de nos sujets.

De plus, si les personnels ne considèrent pas qu'un mineur incarcéré soit différent de n'importe quel autre adolescent, ils opèrent néanmoins une catégorisation des mineurs en prison en fonction de leurs délits de leur parcours carcéral de leurs origines sociales (favorisée vs. défavorisée) de leurs origines géographiques, de leur physionomie ou encore de leur caractéristiques psychologiques (essentiellement abordés par eux-mêmes en terme de trait de caractère). Au travers de ces catégorisations, souvent dichotomiques, se dresse parfois chez les personnels, une représentation manichéenne des mineurs. D'un côté les « bons mineurs », malchanceux de faire l'expérience de la prison mais qui n'y retourneront plus jamais et de l'autre, les « mauvais », dont l'avenir délinquant est tout tracé.

Enfin, s'agissant des pratiques professionnelles des surveillants en quartier mineur, il

est important de noter de nombreuses contradictions. En effet, si les professionnels attribuent comme objectif prépondérant à la prison, la réinsertion des personnes qui en font l'expérience et s'ils considèrent par ailleurs que les mineurs doivent bénéficier d'une attention particulière, il semble que ces souhaits ne soient pas transformés en actes. La réinsertion présuppose des relations de confiance. Or, d'une part les professionnels demeurent méfiants vis-à-vis des mineurs, d'autre part, ils ne favorisent pas des relations plus proches. Ces contradictions et ces dissonances au cœur de la problématique des professionnels en quartier mineurs (aider et/ou punir) soulignent la complexité du travail auprès de mineurs incarcérés et l'équilibre fragile de tout positionnement avec des adolescents délinquants. Elles nécessitent que des temps de formations réguliers soient prodigués et des temps de réflexion instaurés afin de dépasser les contradictions, les préjugés et les fantasmes. Sans cette perspective, c'est toute la crédibilité et l'opérationnalisation du pouvoir pénitentiaire, de celui des surveillants qui peuvent être mis en défaut. Se pose ainsi également la question du contrôle et des sources d'influences au sein de la détention. Nous savons que le quotidien des détenus est soumis à de multiples formes de contrôle, que celles-ci soient temporelles, spatiales ou réglementaires. Par ailleurs, qu'il s'agisse des surveillants, des éducateurs ou de toute autre personne, celle-ci peut s'avérer pourvoyeur en informations, en ressources matérielles, voire tout simplement en présence à travers la relation qui vient s'inscrire dans un univers souvent empreint de solitude. A ne considérer spécifiquement que les relations sociales qui s'initient pendant l'incarcération, cette question du contrôle des conduites renvoie conceptuellement aux notions de pouvoir et d'influence qui caractérisent les interactions entre les détenus et les personnels pénitentiaires, surveillants et éducateurs. De fait, au-delà de l'imbrication théorique de ces deux notions, nous avons cherché à examiner les relations entre ces acteurs, du double point de vue du contrôle et du changement, ces deux perspectives caractérisant la double finalité de l'incarcération des mineurs et des jeunes majeurs, à savoir l'exécution des peines, le maintien de l'ordre et de la discipline d'une part et la coordination des actions de réinsertion des détenus d'autre part.

Nous nous sommes donc intéressés à cet aspect de la détention, en essayant de dégager les éléments rendant compte de la représentation des déterminants et/ou des bases appuyant le pouvoir exercé sur les détenus. Dans cette perspective, nous avons porté une attention particulière aux éléments de la situation (lieux, type d'organisation,

etc.) qui pouvaient être reliés à la perception des formes de pouvoir les plus saillantes, mais aussi aux éventuelles stratégies identitaires des acteurs, ce type d'éléments n'ayant jamais été invoqué, tel quel, dans l'explication de la structuration des relations de pouvoir.

Le discours des personnels de surveillance ainsi que des détenus fait apparaître un axe fort, consensuel, structurant leurs relations. Plus précisément, le contrôle qu'exercent les surveillants apparaît, dans leurs discours, s'étayer préférentiellement sur une stratégie donnant/donnant, qui renvoie à l'établissement d'un contrat basé sur la réciprocité pour lequel ils attendent une conduite idoine de la part des détenus, en échange de services qui leur sont rendus quotidiennement (passage entre les cellules au moment du repas, tolérance envers les transmissions d'objets de cellule à cellule, etc.) ou au contraire de représailles vis-à-vis d'attitudes ou de conduites non conformes. De ce fait, c'est principalement à une dimension légitime du pouvoir que font appel les surveillants pour représenter leurs conduites. Surveillants et détenus sont donc, de façon quasi permanente, insérés dans des contextes d'influence dont les stratégies s'appuient soit sur des rétorsions et/ou des récompenses réelles entre les acteurs, soit sur l'invocation explicite ou implicite d'une norme de réciprocité. D'un côté, les surveillants inscrivent leurs discours et pratiques dans l'instauration ou le maintien d'une autorité avec les détenus, le respect de cette dernière apparaissant comme l'objectif éducatif principal de leur mission. De l'autre, les détenus visent une restauration et/ou le maintien d'une identité positive, étayée par le sentiment d'être l'égal à la fois des autres détenus (il n'y a pas de chef en prison !) et des surveillants eux-mêmes.

Parallèlement, nous nous sommes intéressés à la particularité d'être femme surveillante. Il ressort de nos observations que les surveillantes privilégient un exercice du pouvoir basé sur la persuasion comparativement à leurs collègues masculins. Ce discours qui sous-tend une référence à l'action éducative des surveillants avec les mineurs, est repris par la hiérarchie. Parallèlement, on peut facilement repérer la difficulté des surveillantes à se positionner dans ce contexte professionnel, difficulté que relaient les surveillants dans le discours qu'ils tiennent avec leurs collègues féminins, jugées peu crédible sur le plan de la sécurité et de l'autorité. Les surveillantes semblent pleinement se situer au cœur du conflit qui existe à propos de la catégorisation des personnels pénitentiaires travaillant avec des mineurs. Comme nous avons pu le constater à maintes reprises, les surveillants en quartier mineurs sont le

plus souvent perçus comme une sous-catégorie des personnels de surveillance, n'effectuant pas un « véritable » travail de surveillance mais étant assimilés, par la plupart des surveillants travaillant avec des adultes, à des éducateurs, voire à de « simples accompagnateurs ».

Cependant, compte tenu des conclusions que nous venons de citer, la prison peut-elle être un lieu d'éducation à part entière ? Poser ainsi la question c'est d'emblée appréhender l'utilité ou l'usage social qui en est fait quand les sujets concernés sont de jeunes adolescents. En effet, plus que pour les adultes l'incarcération de jeunes personnes interroge le sens et les avantages éventuels que celle-ci peut revêtir, se situant à un moment charnière de leur vie.

Pour aborder ce problème, nous nous sommes intéressés à la façon dont les surveillants perçoivent ces jeunes au regard de leurs fonctions, leurs missions et de leurs tâches quotidiennes notamment en ce qui concerne l'apprentissage des règles de vie en prison. Compte tenu du cadre institutionnel et organisationnel très spécifique des prisons, se caractérisant par une volonté de contrôle sur le fonctionnement de chacun des acteurs du système (détenus et personnel), le respect des règles est essentiel et stratégique (sécurité intérieure impérative vis-à-vis de l'extérieur). Dans cette perspective, quelle place occupe l'éducation ? Plus précisément, quels liens peut-on établir entre une éventuelle mission éducative et le respect des règles ?

La détention des jeunes personnes soulève l'épineux problème de leur prise en charge éducative par des surveillants qui n'ont pas forcément la motivation ou le niveau de formation adéquats. La rencontre des surveillants de quartiers mineurs, nous avons constaté que les principes moraux pour gérer leur relation aux jeunes détenus sont ceux d'un bon sens moral aux effets paradoxaux tant pour le fonctionnement du service CJD qu'au niveau de la construction de leur identité professionnelle. Il ressort en effet que les surveillants sont chargés, en effet, par l'institution carcérale de remédier aux comportements transgressifs de cette population qui fait de l'affrontement et des rapports de force un « divertissement » et une raison d'exister dans un milieu carcéral très contraignant. Instaurer des règles formelles de vie collective dans ces conditions est un exercice périlleux auquel se livrent ces surveillants confrontés en même temps au respect strict de consignes de sécurité qui contredisent souvent leur mission éducative (écoute et accompagnement). Les surveillants n'ont pas toujours le temps, l'envie ou la possibilité de justifier leurs décisions alors vécues par les jeunes comme arbitraires. Ainsi s'instaurent des logiques méritocratiques, des normes de respect qui répondent en fonction de la contingence

des situations à des critères correspondant plus à des exigences de paix sociale et au bon vouloir du surveillant qu'à un fonctionnement cohérent d'équipe visant une réinsertion du jeune détenu souvent perçu comme futur récidiviste.

Ces conditions de travail, où les efforts éducatifs paraissent vains, créent un certain désarroi chez le surveillant en quête d'une mission éducative en mesure de revaloriser le statut de surveillant. Cependant cette recherche d'une identité spécifique positive contribuerait également, par les logiques de solidarité professionnelle qu'elle engendre, à renforcer les logiques d'opposition entre surveillants et jeunes détenus (distance sociale).

Conclusion

Plusieurs enseignements ont été tirés de nos études, majoritairement centrées sur le fonctionnement psychosocial des jeunes détenus. Ils mettent aussi bien l'accent sur les mécanismes psychiques des sujets que ceux relatifs à l'environnement social et organisationnel. On soulignera ici, le fait que la réduction du sentiment de pouvoir être acteur de leur situation, présente ou à venir, aboutit à adopter des représentations et des stratégies que l'on retrouve bien souvent à l'extérieur de la prison dans d'autres contextes de menace identitaire. On constate également que le besoin de faire face aux contraintes relationnelles et situationnelles conduit les jeunes détenus à mobiliser des stratégies sociocognitives en vue de maintenir ou de retrouver un sentiment de puissance sur les événements. Aussi, différentes stratégies peuvent être mises à l'œuvre dans la perspective de restaurer une identité personnelle et sociale souvent mise à mal par le contexte de promiscuité et le poids de certaines logiques contraignantes et/ou destabilisatrices.

Ainsi, le but de la détention d'un jeune, particulièrement lorsque celui-ci est mineur ou jeune majeur, devrait consister avant tout, à lui redonner ce qui lui permettra d'aller vers une sortie bénéfique sur plusieurs plans ; scolaire, professionnel, socio-affectif, économique... Le jeune détenu doit être considéré comme un être en fragile transition, entre d'une part une histoire d'enfant et d'adolescent profondément perturbée et un devenir de citoyen adulte dont les moyens d'y accéder lui semblent souvent trop éloignés voire inexistantes. De ce fait, il nous semble important qu'il soit envisagé comme une personne pouvant évoluer vers d'autres horizons. Il est souvent

un danger pour lui-même avant d'être un danger pour autrui. Sur ce point la détention ne devrait en rien lui être une menace supplémentaire. La plupart des conclusions que nous tirons de notre recherche à propos des jeunes détenus, mineurs ou majeurs, avancent que les notions de soutien, d'accompagnement et de reconstruction sociale devraient être prédominantes sur celle de sanction, de stigmatisation et de « réclusion ». Quelle que soit la structure de prise en charge envisagée, nous pensons tous qu'en misant sur le devenir du jeune par une approche globale, à la fois centrée sur la personne (son histoire, ses affects, ses croyances et représentations), son devenir, son contexte relationnel et matériel, son rapport aux autres, y compris aux victimes, elle doit avant tout lui permettre de se créer une nouvelle identité, de nouveaux repères. Une identité et de nouveaux repères qui puissent se construire dans une dynamique de co-action permanente basée à la fois sur un environnement social et affectif à l'écoute des difficultés et sur la réflexivité de l'acteur. Cette démarche doit en tous cas se distinguer de tout ce qui se résumerait à la simple acceptation d'un temps et d'une mesure judiciaire potentiellement menaçants, dénués de sens et de valeurs socialement désirables.